



Règlements FDMS 2024

Notes préliminaires :

L'utilisation du masculin a été utilisée à des fins d'aisance de la lecture.

Les règlements existent afin que les participants profitent pleinement de l'ensemble des activités dans un environnement sécuritaire et convivial.

PARTICIPANTS

1. Chaque participant doit être officiellement inscrit dans les registres d'une école secondaire ontarienne de langue française en Ontario pour participer au Festival.
2. Il est de la responsabilité de l'école inscrite d'obtenir le consentement du parent pour chaque élève participant afin de compléter son inscription. Ce consentement doit comprendre une autorisation accordée à MASC de prendre des photos et vidéos lors du Festival, à des fins de promotion seulement.
3. Les participants acceptent de parler uniquement en français, et ce, tout au long du Festival.
4. Il est strictement interdit de fumer la cigarette et toutes autres substances sur les sites officiels du Festival.
5. Il est strictement interdit d'avoir en sa possession, de consommer, de vendre ou d'être sous l'effet de la drogue ou de l'alcool sur les sites du Festival. Toute personne contrevenant à ce règlement sera immédiatement renvoyée du Festival à ses frais et devra faire face aux autorités policières.

ACCOMPAGNATEURS ADULTES

1. Lorsque les élèves ne sont pas dans leurs ateliers séparés, les accompagnateurs adultes/enseignants sont responsables de les surveiller. Lors de l'atelier des enseignants, le personnel de MASC surveillera les élèves.
2. Les accompagnateurs adultes/enseignants devront surveiller les ateliers. MASC attribuera un atelier à chaque accompagnateur adulte/enseignant.